

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET



## COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET GENERAL 2025 - COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX

### ET BUDGET ANNEXE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – ENERGIES RENOUVELABLES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour 2025 :

<b>NATURE DES DEPENSES</b>	<b>MONTANT réalisé</b>
Charges à caractère général	93322.6
Charges de personnel	103193.54
Atténuation des produits	3777
Autres charges de gestion courantes	93684.04
charges financières	7689.63
charges exceptionnelles	0
Dotations provisions semi-budgétaires	145.86
opérations d'ordre entre sections	7174.26
<b>TOTAL DES DEPENSES 2025</b>	<b>308986.93</b>
<b>NATURE DES RECETTES</b>	<b>MONTANT réalisé</b>
Atténuation des charges	0
Produits des services	71324.78
Impôts et taxes	87706.12
Fiscalité locale	62379
Dotations et participations	133774.24
Autres produits de gestion courante	28029.77
Produits financiers	17.58
opérations d'ordre entre sections	5560.27
	327
<b>TOTAL DES RECETTES 2025</b>	<b>389118.76</b>

## **b) les recettes**

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, à l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA), aux dotations versées par l'Etat (notamment la Dotation Globale de Fonctionnement /DGF), à l'aide de la Poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale (APC), aux revenus des immeubles (loyers), au camping, aux remboursements effectués par le budget annexe (vente de chaleur) pour les frais de personnel et de la CAPCA dans le cadre d'une convention de mise à disposition du personnel communal pour l'Assainissement (station épuration).

### **La fiscalité :**

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

Les taux des impôts locaux pour 2025 ont été fixés lors du vote du budget primitif le 02 avril 2025:

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.50 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.20 %

Taux taxe d'habitation 7.44%

pour un produit réalisé de 62 379€

### **La Dotation Globale de Fonctionnement :**

Montant DGF 2021 : 55904 €

Montant DGF 2022 : 59836€

Montant DGF 2023 : 59610€

Montant DGF 2024 : 59200€

Montant DGF 2025 : 59880€

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 389 118.76€.

## **c) les dépenses**

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).

2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)

3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).

4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).

5. Les charges exceptionnelles.

6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Les charges de personnel représentent 34.19 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune soit légèrement moins qu'en 2024.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 308986.93€ dont 301812.67€ de dépenses réelles et 7 174.26€ représentant des opérations d'ordre entre sections (essentiellement liées à des opérations patrimoniales).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même le remboursement des

emprunts des investissements antérieurs et éventuellement ses projets d'investissement futurs sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, et le remboursement du capital des emprunts.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

#### Les recettes

Le volume total des recettes d'investissement est de 128 979.32€ dont 121 805.03€ de recettes réelles et 7174.29€ représentant les opérations d'ordre entre sections.

Les principales recettes réelles sont :

- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 pour 83 205.51€
- Subventions diverses pour un montant total de 45 808€
- FCTVA sur les travaux 2024 : 15 645.52€

#### Les dépenses

Le volume total des dépenses d'investissement est de 147 870.25€.

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital des emprunts : 61 479.33€
- Dépenses chapitre 21, immobilisations corporelles : 68 504.68€ TTC
  - Achat de terrain : 3 825.92€
  - Matériel Plan Communal de sauvegarde : 707.47€
  - Achat chapiteau et tonnelle de réception : 7 220.10€
  - Aménagement cimetière/monument aux morts : 1 402€
  - Travaux garage communal : 2 547€
  - Installation défibrillateur : 2 158.80€
  - Travaux de voirie et place : 37 571.71€
  - Achat étrave : 6 849.66€
  - Achat matériel : broyeur, illuminations, débroussailleuse, ... : 5339.20€
  - Matériel informatique : 882.72€
- Dépenses chapitre 23, immobilisations en cours : 16 314.73€
  - Travaux toiture école (acompte) : 16 314.73€

Le remboursement des travaux de la caserne de pompiers de Saint-Pierreville s'est achevé en 2025. La dépense annuelle s'élevait à 1 571.58€

**c) les restes à réaliser à reporter sur 2026 :**

en dépenses : 25 805.40€ (travaux toiture bâtiment école et façades du gara

en recettes : 5 154€ (d'attribution DETR et de fonds de concours CAPCA)

Les restes à réaliser en dépenses permettent de pouvoir régler les investissements réalisés avant le vote du budget de l'année suivante.

Les restes à réaliser en recettes correspondent à des recettes notifiées et qui seront reçues avant le vote du budget de l'année suivante.

**III. Le budget annexe**

Il s'agit d'un budget voté en hors taxes

**Budget annexe vente de chaleur – compte administratif 2025**

Les dépenses :

En fonctionnement (exploitation) : achat de bois déchiqueté, électricité, achat de fioul (pour assurer le chauffage à l'EHPAD Camous Salomon en cas de panne de la chaufferie), maintenance, assurances, personnel, amortissements des travaux, intérêts des emprunts.

En investissement : travaux, achats de matériel, remboursement de l'emprunt réalisé par le SDE 07, amortissements des subventions perçues pour les travaux, remboursement du capital des emprunts

Les recettes :

En fonctionnement : vente de la chaleur (abonnements et consommations), amortissements des subventions perçues pour les travaux

En investissement : subvention pour les travaux, emprunt pour travaux en cas de besoin, amortissements des travaux

Le compte administratif Vente de Chaleur 2025 présente :

un excédent de 25 558.35 € en exploitation

un excédent de 8 019.87€ en investissement

Il n'a pas été établi de restes à réaliser de dépenses et de recettes d'investissement.

**IV . Les données synthétiques du compte administratif**

**a) Récapitulation BUDGET GENERAL**

<b>ONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>ésultats reportés</b>		<b>261751.12</b>
érations de l'exercice	308986.93	389118.76
otaux	308986.93	650869.88
<b>ésultat de l'exercice 2025</b>		<b>341882.95</b>
<b>IVESTISSEMENT</b>		
<b>ésultats reportés</b>	<b>96050.51</b>	<b>0</b>
érations de l'exercice	147870.25	128979.32
otaux	243920.76	128979.32
<b>ésultat de l'exercice 2025</b>	<b>114941.44</b>	
<b>NSEMBLE</b>		
<b>ésultats reportés</b>	<b>96050.51</b>	<b>261751.12</b>
érations de l'exercice	456857.18	518098.08
otaux	552907.69	779849.2
<b>ésultat de l'exercice 2025</b>		<b>226941.51</b>

**Principaux ratios :****Population totale : 415**

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 007-210701496-20260416-BGCFU2025-BF



Informations financières - ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population Insee	727.26
Recettes réelles de fonctionnement / population	937.64
Dépenses d'équipement brut / population	204.38
Encours de la dette / population	1332.82
DGF / population	266.15
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	34.19%
Dépenses de fonct. et remb.de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	93.36%
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	22.44%
Taux épargne	6.64%
Ratio d'endettement	142.15%
Capacité de désendettement	6.34

**Récapitulation BUDGET ANNEXE****VENTE DE CHALEUR**

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
résultats reportés		28753.12
opérations de l'exercice	88757.56	114315.91
<b>totaux</b>	<b>88757.56</b>	<b>143069.03</b>
<b>résultat de l'exercice 2024</b>		<b>54311.47</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
résultats reportés		27774.16
opérations de l'exercice	41103.45	49123.32
<b>totaux</b>	<b>41103.45</b>	<b>76897.48</b>
<b>résultat de l'exercice 2024</b>		<b>35794.03</b>
<b>ENSEMBLE</b>		
résultats reportés	0	56527.28
opérations de l'exercice	129861.01	163439.23
<b>totaux</b>	<b>129861.01</b>	<b>219966.51</b>
<b>résultat de l'exercice 2024</b>		<b>90105.5</b>

**a) Etat de la dette**

**Budget général :** Le remboursement du capital des emprunts restant dû au 31/12/2025 est de 336530.96€

**Budget Vente de Chaleur :** une somme de 31 868.81 € est remboursée chaque année au SDE07 (Syndicat Départemental d'Equipement) correspondant à l'emprunt sur 15 ans que le Syndicat a réalisé pour la construction de la chaufferie et du réseau de chaleur dans le cadre d'une convention avec la commune. En 2026 un emprunt a été souscrit afin de financer l'installation de la centrale photovoltaïque, emprunt de 30 000€ pour une durée d 20 ans au taux de 3.48%. L'annuité représente 3 565.12€.

Le remboursement du capital des emprunts restant dû au 31/12/2025 (hors SDE07) est de : 34 896.09€

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à MARCOLS LES EAUX le 27 avril 2026,  
Le Maire,  
François BLACHE



Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026



ID : 007-210701496-20260416-BGCFU2025-BF